



## DÉLIBÉRATION 2018-15

### SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

##### **Objet : Affectation du résultat 2017 Budget principal**

Le six juin deux mille dix-huit, le comité syndical du Syndicat mixte ouvert Nord-Pas de Calais numérique s'est réuni dans les locaux du Conseil départemental du Pas-de-Calais à Arras, sur convocation en date du trente et un mai deux mille dix-huit, sous la présidence de Monsieur Christophe COULON.

**Présents (12)** : Monsieur Charles BAREGE, Monsieur Christophe COULON, Madame Annie DEFOSSE, Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Madame Martine FILLEUL, Monsieur Mickaël HIRAUX, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Monsieur Luc MONNET, Madame Maïté MULOT-FRISCOURT, Monsieur Gérard PHILIPPE, Madame Anne VANPEENE

**Excusés (8)** : Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Alain DELANNOY, Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur André FIGOUREUX, Monsieur Jean-Marc GOSSET, Monsieur Claude PRUDHOMME, Monsieur Alexis SALMON

**Pouvoirs (4)** : Monsieur Nicolas BERTIN à Monsieur Gérard PHILIPPE, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE à Monsieur Anthony JOUVENEL, Monsieur Guillaume DELBAR à Monsieur Christophe COULON, Monsieur Jean-Marc GOSSET à Monsieur Luc MONNET

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Le comité syndical,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Budget primitif 2017 voté le 03 janvier 2017,

**Vu** l'instruction comptable M14,

#### **CONSIDERANT**

- Que le compte administratif 2017 est conforme au compte de gestion 2017,
- Que le compte administratif 2017 a été adopté,
- Que le compte administratif 2017 présente les caractéristiques suivantes :

1/ Détermination du résultat de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	947 022.38 €
Recettes de fonctionnement	1 379 771.53 €
Excédent de fonctionnement	432 749.15 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	365 813.37 €
Résultat à affecter	798 562.52 €

2/ Détermination du besoin de financement de la section d'investissement :

Dépenses d'investissement	2 782 071.58 €
Recettes d'investissement	4 571 305.33 €
Excédent d'investissement	1 789 233.75 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	-400 005.29 €
Résultat d'investissement cumulé	1 389 228.46 €

Le résultat d'exécution du budget principal s'élève ainsi à 2 187 790.98 €

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

D'affecter le résultat 2017 selon l'affectation suivante :

<b>Chapitre 002 (Recettes)</b> Résultat de fonctionnement reporté	<b>108 063.04 €</b>
<b>Article 1068 (Recettes)</b> Autres réserves	<b>690 499.48 €</b>
<b>Chapitre 001 (Recettes)</b> Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	<b>1 389 228.46 €</b>

Adopté par :

- Voix pour : 16
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Nombre d'élus participant au vote : 16

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte,

Christophe COULON



Transmis au contrôle de légalité le

[Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.](#)